



Programme partenarial fondateur (2010)

- Le programme partenarial 2010 de Quimper Cornouaille Développement est un des éléments fondateurs de l'Agence. Ses grandes lignes ont vocation à perdurer sur plusieurs années.
- Approuvé par le Conseil d'Administration du 8 février 2010, ce programme a été élaboré en concertation avec les adhérents et conduit dans l'intérêt commun des membres de Quimper Cornouaille Développement.

Promotion et valorisation économique cornouaillaise

Mise en évidence des atouts du tissu économique cornouaillais et de ses potentialités, ses caractéristiques et leurs effets de synergie, pour une analyse partagée par le monde de l'entreprise et les acteurs territoriaux les amenant à une compréhension mutuelle des conditions de la réussite économique du territoire et des actions coordonnées de valorisation.

Institution et animation d'un comité de stratégie économique associant les acteurs clés pour une mise en mouvement du territoire.

Animation du réseau des communautés et partenaires adhérents

Pour garantir une connexion étroite des travaux de l'Agence avec le terrain et l'opérationnel, et l'ancrer dans l'échelle cornouaillaise, la mise en réseau des acteurs au sein des communautés et chez les partenaires adhérents ainsi que l'animation de ce(s) réseau(x) constitueront un objectif et un élément de programme partenarial à engager dès la première année.

Proposition, sous contrôle des élus, d'instituer et animer un groupe de travail des chargés de développement économique.

Implantations économiques sur Quimper Communauté

L'Agence accompagnera étroitement Quimper Communauté dans les relations avec les entreprises et la conduite opérationnelle des dossiers relatifs aux implantations sur le territoire communautaire. En continuité de la mission exercée jusqu'alors en interne, l'Agence agira alors en accompagnement spécifique et en respectant toute la confidentialité nécessaire sur ces dossiers.

Animation des outils de développement économique de Quimper Communauté

En continuité des tâches exercées jusqu'alors au sein de l'administration communautaire, l'Agence assumera l'animation des outils de développement économique mis en place par Quimper Communauté.

Suivi-impulsion en matière de recherche, innovation, formation

Soutien opérationnel dans le cadre des pôles de compétitivité, soutien à l'université et au développement du pôle de formation quimpérois, soutien apporté à la technopole, etc. L'Agence assurera la continuité de l'accompagnement des actions de Quimper Communauté.

En ces matières cependant, les enjeux concernent largement l'ensemble de la Cornouaille. Aussi, à



l'accompagnement spécifique de l'agglomération s'ajoutera une dimension de mise en commun des analyses et de recherche des meilleures synergies sur ces champs d'action au profit du développement cornouaillais.

Développement du haut-débit quimpérois et configuration d'un projet cornouaillais

L'Agence accompagnera Quimper Communauté dans le suivi et le développement de son réseau à (très) haut débit, dans la continuité des missions transférées depuis l'administration communautaire. Ces compétences spécifiques transférées à l'Agence seront également mobilisées pour animer les réflexions et faire émerger une configuration de projet à l'échelle cornouaillaise permettant à toutes les communautés de s'y intégrer.

Cette démarche, déjà en cours sous l'impulsion du contrat de Pays, sera aussitôt poursuivie en continuité par l'Agence et s'étendra sur plusieurs années.

Observation socio-économique et documentation territoriale

L'Agence aura pour mission de mettre en place un dispositif global d'observation territoriale. Pour une large part il s'agira, non pas de procéder au recueil direct de données déjà souvent collectées par d'autres mais, en le complétant autant que de besoin, de mettre cet existant en perspective globale des enjeux du territoire.

L'Agence constituera un centre de documentation territoriale destiné à rendre disponibles toutes données, études et analyses utiles à l'Agence, à ses membres et à la communication externe du territoire.

Conduite du projet de SCoT de l'Odet

L'Agence assurera la poursuite du projet de SCoT de l'Odet dans le cadre du SYMESCOTO et en continuité des compétences transférées depuis les services de Quimper Communauté.

A l'issue de la phase d'approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), il conviendra de finaliser le DOG (Document d'Orientations Générales) et de mener le SCoT à terme en année de création de l'Agence, puis d'en assurer le suivi et l'évaluation sur les années suivantes.

Coordination inter-SCoT de Cornouaille

Le territoire cornouaillais est tout entier concerné par des procédures de SCoT sur des territoires présentant de sérieuses interdépendances, et sur des thématiques nécessitant réflexions et échanges à échelle inter-SCoT (déplacements, habitat, activités...). L'Agence pourra constituer le maillon véritablement porteur des enjeux inter-SCoT et conduire à la meilleure harmonisation des démarches, d'abord dans l'ajustement final des SCoT en phase d'approbation puis ensuite dans leur suivi,

leur adaptation et leur évaluation.

L'Agence se proposera, comme en matière de développement économique, de mettre en réseau les chargés d'aménagement au sein des communautés et chez les partenaires, et d'animer tous échanges d'informations et réflexions communes utiles.



Suivi des initiatives de PLH du territoire

Dans un premier temps, il s'agira d'accompagnement au pilotage pour Quimper Communauté qui a confié, outre son observatoire de l'habitat, la réalisation de son PLH à l'ADEUPa (Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest). En tant que de besoin pour les autres communautés engageant de mêmes démarches de PLH, il pourra s'agir d'aide à la coordination des PLH sur le bassin d'habitat.

Dans un second temps, après consolidation de ses équipes et de son savoir-faire, l'Agence devra elle-même être en mesure de prendre en charge la réalisation des PLH du territoire afin d'assurer la meilleure cohérence intercommunautaire des programmations.

Accompagnement en amont de projets urbains

L'Agence se proposera d'accompagner les collectivités membres en amont de projets urbains majeurs. A même d'apporter les éléments d'appréciation de leurs enjeux et impacts dans un contexte territorial élargi, elle aidera à l'orientation des réflexions pré-opérationnelles, au cadrage des objectifs des projets et à leur évaluation.

Cette mission de l'Agence se mettra peu à peu en oeuvre en fonction de la montée en charge des capacités des équipes et de la demande des collectivités adhérentes.

Fonction générale de coordination et mise en cohérence à l'échelle cornouaillaise

Au-delà des thématiques de ses missions premières, l'Agence sera autant que de besoin le lieu fédérateur de réflexions territoriales qu'elle permettrait de faire avancer.

Capable de réunir pouvoirs publics, collectivités locales, chambres consulaires et entreprises, elle pourra accueillir et animer des échanges sur tous sujets réclamant coordination et mise en cohérence à l'échelle cornouaillaise.

Contribution aux programmes de travail impulsés par l'Etat, la Région et le Département

Par son statut, sa reconnaissance et son financement, l'Agence devra répondre, en fonction de ses capacités, aux attentes de programmes de travail de la part de l'Etat, de la Région ou du Département, en contribuant le cas échéant à des études transversales et inter-agences.

Participation aux travaux de la FNAU

L'Agence se devra d'être, selon ses capacités, un partenaire contribuant aux échanges, réflexions et travaux menés au plan national par la FNAU.